

COMMUNE de ST-PIERRE-DE-VARENNES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 mai 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 19/04/2024

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Stéphane GIRARD

Absents : M. Benjamin LEDOUX

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 022-2024Avis sur la poursuite des études en vue de l'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol (Société Lightsource bp)

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le département de la Saône et Loire, LIGHTSOURCE BP, envisage de réaliser une centrale agrivoltaïque au sol sur les terrains agricoles situés sur les Communes de Saint Pierre de Varennes, au lieu-dit les Badets sur des terrains privés.

Une étude de faisabilité a été engagée par LIGHTSOURCE BP démontrant l'intérêt environnemental d'une telle réalisation. Le terrain est favorable à l'installation d'un projet solaire en co-usage agricole. Le projet agrivoltaïque permettra une coactivité innovante basée sur une synergie entre une production énergétique et du pâturage bovin/production fourragère.

Sur proposition de M. le Maire et avec l'accord à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents, il est décidé de porter cette question au vote à bulletin secret ;

Une enveloppe de même couleur ainsi que des bulletins sont mis à la disposition de chaque conseiller.

Monsieur le Maire invite chacun à aller voter, en passant par l'isoloir et à déposer son enveloppe dans l'urne.

Résultats du vote : Votants = 12 (11 + 1 pouvoir)
 NON = 11
 OUI = 0
 BLANC = 1

Au vu des résultats, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la poursuite de ces études.

Délibération n° 023-2024Décision Modificative du Budget annexe Lotissement du Clos des Bruyères 2024

Suite à une anomalie dans la saisie du budget annexe, il y a lieu de procéder aux modifications ci-après :

. Ouverture de crédits au compte 608 (chapitre 043) = 400 €
. Réduction de crédits au compte 608 (chapitre 011) = 400 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise les modifications citées ci-dessus.

Délibération n° 024-2024Décision Modificative du Budget Commune 2024

Il nous est demandé d'annuler 3 titres de recette relatifs à la contribution scolaire pour 3 élèves (CCGAM), d'un montant total de 1 200 €, à enregistrer à l'article 673 (annulation de titre sur exercice antérieur).

Cet article n'ayant pas les crédits suffisants, nous demandons votre accord pour le transfert suivant :

. Ouverture de crédits à l'article 673 = 1 200 €
. Réduction de crédits à l'article 60618 = 1 200 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise les modifications citées ci-dessus.

Délibération n° 025-2024

0000155

Convention entre la Fondation 30 millions d'amis et notre Commune

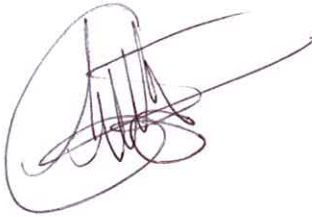
Nous avons rencontré récemment la présidente des « Chatsbottés » concernant le problème de chats « libres » qui se trouvent sur notre commune.

Afin de résoudre ce problème, il est proposé de mettre en place une convention avec la Fondation 30 millions d'amis qui peut intervenir notamment pour une prise en charge de leur stérilisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- *décide de mettre en place cette convention avec la Fondation 30 millions d'amis ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à établir toutes les démarches nécessaires en lieu avec ladite Fondation.*

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

